

Modalités d'examen des candidatures

Selon les formations, l'admission peut se faire :

- sur sélection directe du dossier de candidature
- sur présélection du dossier et entretien¹
- sur présélection du dossier + entretien¹ + tests écrits¹

L'examen des candidatures s'appuie principalement sur les critères suivants :

- votre parcours académique (cursus antérieur, prérequis) et le cas échéant votre parcours professionnel,
- la connaissance, la motivation pour la formation et les métiers associés ainsi que votre projet professionnel
- de plus, pour les formations en alternance, la promesse de signature d'un contrat sera valorisée.

¹ *L'absence à l'entretien (et tests écrits le cas échéant) vaut abandon de la procédure à la candidature*

Candidater

Les candidatures se font via **l'application e-candidat**, y compris pour les candidats internationaux inscrits dans l'enseignement supérieur français et résidant en France au cours de l'année universitaire 2018-2019 et pour les candidats issus de l'espace européen.

Les candidats internationaux résidant dans un pays à procédure CEF doivent consulter l'offre de formation indiquée sur le site Campus France et le cas échéant faire acte de candidature. La candidature est possible uniquement sur les parcours proposés en formation initiale. La procédure est consultable sur le site du Service des Affaires Internationales (SAI) de l'UBS.

E-candidat permet de postuler à une ou plusieurs formations, de déposer les pièces justificatives, de transmettre une candidature, de suivre l'état d'avancement de sa candidature et de la confirmer en cas d'avis favorable.

Vous pouvez déposer 5 candidatures maximum au sein de l'Université de Bretagne-Sud.

Attention : candidater dans les 2 cursus d'une formation (ex : LP en formation initiale, LP en alternance) équivaut à 2 candidatures.

La candidature est dématérialisée, rien n'est à envoyer par courrier. **Les pièces doivent être téléchargées uniquement au format PDF.**

Le respect du calendrier des Commissions est impératif : tout dossier non conforme ou réceptionné hors délai ne sera pas étudié.

Ouverture d'une Commission complémentaire :

Après la 1^{ère} phase d'admission, une nouvelle Commission pourra être ouverte sur e-candidat, mais uniquement pour les formations en alternance, et sous réserve de place restant à pourvoir.

Pour candidater, vous ne devez pas avoir postulé lors de la 1^{ère} phase d'admission. Une attention particulière sera portée à votre candidature si celle-ci fait état d'une entreprise susceptible de vous accueillir en alternance.

Les nouvelles dates de candidature seront indiquées sur le site de l'IUT de Vannes.

Les formations sont ouvertes à des candidats de différents profils (étudiants, demandeurs d'emploi, salariés, reprise d'études, reconversion professionnelle...)

Vous êtes en formation continue si :

- ✚ votre formation (par exemple formation en contrat de professionnalisation) est prise en charge par un financeur tiers, privé ou public : organisme de branche professionnelle, OPCA, OPACIF, Pôle emploi, Conseil Régional...
- ✚ et/ou vous êtes demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi (avec ou sans indemnité, bénéficiaire du RSA). Nous vous invitons à contacter votre conseiller au préalable.

L'inscription en formation continue induit la signature d'un contrat (entre vous et l'université) ou d'une convention (entre l'organisme financeur et l'université).

La prise de contact avec le service de formation continue est obligatoire. Pour connaître votre référent, reportez-vous à la page 3.

En parallèle de cette prise de contact, vous devez également candidater sur le site e-candidat.

Résultat d'admission

La décision définitive du jury de la Commission vous est notifiée par voie électronique (adresse saisie lors du dépôt de candidature). Une date limite de confirmation y sera indiquée pour les candidats ayant reçu un avis favorable.

Vous devez confirmer ou infirmer votre décision dans le délai imparti sur le portail e-candidat (bouton « confirmation candidature » ou « annuler candidature »). À défaut de réponse, votre place sera proposée aux candidats admis sur liste d'attente/complémentaire.

Inscription

Une fois l'admission confirmée sur e-candidat, un message électronique vous est adressé vous indiquant que vous êtes autorisé à vous inscrire dans la formation ainsi que les modalités d'inscription.

L'inscription ne sera possible que si vous justifiez du diplôme requis (bac + 2/3 validé selon la formation). Pour les formations en alternance, la signature d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation est également obligatoire.

Toutes les informations relatives à l'inscription (dates, pièces à fournir...) sont consultables sur le site de l'IUT de Vannes (rubrique : « Nous rejoindre », « s'inscrire »). Les inscriptions se font généralement à partir de la 2^e semaine de juillet (semaine 28 pour 2019-2020). Fermeture estivale de l'établissement : du 20 juillet au 18 août 2019 inclus.

Votre référent pour les formations en alternance ou formation continue

Contrat de professionnalisation (le contrat doit être signé avant la date de la rentrée) ou profil Formation continue		
Toutes formations, sauf LP C2A et LP Cyberdéfense	isabelle.le-briand@univ-ubs.fr	☎ 02.97.01.72.83 ou 02.97.01.70.29
LP C2A	ifriabreta@ifria-bretagne.fr	☎ 02.98.64.55.51
LP CYBERDÉFENSE	iutva.lpcyber@listes.univ-ubs.fr	☎ 02.97.62.64.39
Contrat d'apprentissage (vous disposez d'un délai de 3 mois après la rentrée pour justifier d'un contrat d'apprentissage)		
Toutes formations en contrat d'apprentissage hors LP C2A et Cyberdéfense	christelle.le-bagousse@univ-ubs.fr mariane.jan@univ-ubs.fr	☎ 02 97 62 63 14
LP C2A	ifriabreta@ifria-bretagne.fr	☎ 02.98.64.55.51
LP CYBERDÉFENSE	iutva.lpcyber@listes.univ-ubs.fr	☎ 02.97.62.64.39



vous devez obligatoirement avoir procédé à votre inscription administrative AVANT de commencer votre alternance en entreprise.

FOCUS SUR L'APPLICATION E-CANDIDAT

En cas de difficulté, consultez la Foire Aux Questions (FAQ) de la rubrique Assistance

Candidater :

Vous devez d'abord créer un compte, avant de vous connecter : « Créer un compte » (en haut à droite de la page d'accueil). Une fois les saisies de données effectuées, un email d'activation est adressé sur votre boîte mail. Vous devez cliquer sur le lien envoyé pour activer votre compte.

À chaque nouvelle étape, une notification mail vous est adressée.

Pièces justificatives :

- **Les pièces doivent être téléchargées uniquement au format PDF. Avant de transmettre votre candidature, assurez-vous qu'elles soient lisibles et téléchargées dans le sens de la lecture.** En cas de non-respect de cette consigne, votre dossier sera considéré comme incomplet.
- Les pièces sont toutes obligatoires : vous devez joindre tous les documents, sans quoi vous ne pourrez pas transmettre votre candidature. Si vous n'êtes pas encore en possession de la pièce ou si vous n'êtes pas concerné par celle-ci (par ex : salarié, reprise d'études...), vous devez télécharger un document expliquant la non présentation du document au moment de l'envoi du dossier.
- Pour chaque pièce justificative, vous devez joindre UN seul fichier PDF. Si vous avez plusieurs documents à soumettre pour une seule pièce vous devez scanner tous les documents pour en faire un seul (outils à votre disposition : <https://smallpdf.com/fr/fusionner-pdf/> / <http://www.merge-pdf.com/> / <http://www.pdfmerge.com>)
- Si votre fichier dépasse 2 Mo il faudra le compresser avec un outil gratuit de compression de fichier PDF (outil à votre disposition : <https://smallpdf.com/fr/compresser-pdf>)

Lexique de l'état d'avancement de votre dossier :

- **En attente** : vous n'avez pas encore transmis votre dossier ; aucune étude du dossier ne sera effectuée
- **Réceptionné** : vous avez transmis votre dossier et il a été réceptionné au service gestionnaire ; le traitement du dossier et de ses pièces va être effectué
- **Complet** : l'étude administrative du dossier est effectuée et celui-ci est complet ; il sera étudié par la Commission compétente
- **Incomplet** : l'étude administrative du dossier est effectuée et celui-ci est incomplet ; il manque des pièces justificatives ou l'une d'entre elle est illisible ou non recevable. Vous devez impérativement compléter votre dossier avant la date de fermeture de l'application et cliquer sur l'onglet « transmettre ma candidature ». Votre dossier peut ne pas être étudié par la Commission compétente.